

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que la croix de chemin au lieu-dit « op dem Reedelbierg » à Biwer se caractérise comme suit :

La croix de "Hauffels"¹ se trouve dans les hauteurs du village de Biwer, au lieu-dit « op dem Reedelbierg » à côté d'un chemin et au pied d'un tilleul. Elle est constituée de trois éléments : le socle, le fût et le corps, en pierre de grès². Le fût comporte l'inscription suivante : « *Dises Kreuz had lasen aufrichten Joannes Haufels und seine Hausfra Margaredta zu Ehren Gottes* »³. Au sommet du fût est gravée la date de 1743. Dans sa partie inférieure les lettres R.I.P (Resquiescat in pace) sont visibles, également gravées à même la pierre. Le corps représente une croix ancrée⁴, qui porte en son centre le monogramme IHS (monogramme trilitère du nom grec de Jésus), une petite croix, un cœur et à sa base la date de 1864, également gravée à même la pierre. L'ensemble ne porte plus de polychromie. Cependant des résidus de peinture blanche sont visibles dans certains creux de la pierre. La croix de chemin constitue un témoignage local et social (LOC/SOC). Cependant, d'un point de vue des proportions, du traitement de la pierre (tranches charruées pour le fût) et des deux dates très éloignées, la question d'un ensemble original se pose. Il serait possible que le fût et le corps proviennent de deux croix différentes, certes déjà répertoriées en tant qu' ensemble en 1938⁵.

Critères remplis : LOC/SOC (critère local et social)

La COSIMO émet un avis majoritaire favorable pour un classement en tant que monument national de la croix de chemin au lieu-dit « op dem Reedelbierg » à Biwer (no cadastral 1248/6204). 11 voix pour un classement, 2 voix contre une protection.

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Christine Muller, Marc Schoellen, Michel Pauly, Anne Greiveldinger, Jean Leyder, André Schoellen, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Mathias Fritsch, Claude Schuman.

Luxembourg, le 15 décembre 2021

¹ SCHMIT Gustav, *Ons Hémecht*, Heft 3 und 4, 1938, s.201 und 202. A cette époque, le nom Haufels existe toujours à Biwer. La ferme est d'ailleurs dans le centre du village. Il en subsiste des photographies ou encore un dessin d'Emile Kalmes de Biwer (1900-1990). Elle a été détruite dans les années 60. Une copie d'une photographie des années 50 et une copie du dessin m'ont été donnés par Monsieur Schmit, habitant du village de Biwer.

² La croix présente une instabilité au niveau de son soubassement. Une sangle autour du fût, le tout accroché à un piquet en métal, sert de soutien provisoire. Un traitement de consolidation urgent est nécessaire.

³ WEINS Norbert, *Auf Wegkreuzfahrt durch ds Grossherzogtum*, Band I, s.90

⁴ HURT Georges, Bulletin Association Amiperas de Biwer, juillet 1988. Monsieur Hurt (ancien maire de Biwer) y parle de la croix ancrée, présente dans les armoiries des Seigneurs de Fels et de Berbourg. Cette même croix est aussi visible dans les armoiries de la Commune de Biwer. Il parle aussi de la famille Hauffels, dont le nom remonterait au XVème siècle.

⁵ Cf. SCHMIT Gustav, *Ons Hémecht*, Heft 3 und 4, s.201 und 202.